

Délibération n°2024.06.08 : CLÔTURE DES BUDGETS ANNEXES

Date de convocation : 11 juin 2024

Délégués titulaires ou suppléants présents pour compétence principale obligatoire :

- Julien DEMAZURE, Département de la Seine-Maritime, titulaire
- Alain BAZILLE, Département de la Seine-Maritime, titulaire
- Alexandre RASSAËRT, Département de l'Eure, titulaire
- Hugo LANGLOIS, Métropole Rouen Normandie, titulaire
- Jean-Pierre BREUGNOT, Métropole Rouen Normandie, titulaire
- Jean-Marie ROYER, Métropole Rouen Normandie, titulaire
- Cyriaque LETHUILLIER, Communauté Urbaine Le Havre Seine Métropole, titulaire
- Bernard LEROY, Communauté d'Agglomération Seine Eure, titulaire
- Hubert LECARPENTIER, Caux Seine Agglomération, titulaire

Délégués titulaires excusés :

- Cécile SINEAU-PATRY, Département de la Seine-Maritime, titulaire
- Frédéric DUCHÉ, Seine Normandie Agglomération, titulaire
- Bertrand PÉCOT, Communauté de Communes Roumois Seine, titulaire
- Philippe MARIE, Communauté de Communes du Pays de Honfleur Beuzeville, titulaire
- Jean-François BERNARD, Communauté de Communes du Pays de Honfleur Beuzeville, titulaire

Pouvoirs :

- Cécile SINEAU-PATRY, Département de la Seine-Maritime, pouvoir à Julien DEMAZURE
- Frédéric DUCHÉ, Seine Normandie Agglomération, pouvoir à Cyriaque LETHUILLIER
- Jean-François BERNARD, Communauté de Communes du Pays de Honfleur Beuzeville, pouvoir à Hubert LECARPENTIER

Secrétaire de séance : Hubert LECARPENTIER

Carte : Compétence principale - Art 5.1

	Total de la carte	Quorum	Délégués votant et pouvoir(s)	Abstention	Vote(s) contre	Vote(s) pour
Délégués	14	7	12	0	0	12
Voix	41	21	39	0	0	39



Exposé des motifs

Monsieur le Président rappelle la mise en place du budget unique, par une délibération du 18 mars 2024, le comité syndical du SMGSN a décidé à l'unanimité de voter un budget unique permettant d'améliorer la qualité du suivi et du contrôle budgétaire dans lequel chaque compétence est gérée de façon individuelle dans une logique de comptabilité analytique.

Dans ce contexte, le Service Gestion Comptable de Rouen demande d'établir une délibération de clôture des budgets annexes du SMGSN.

Monsieur le Président propose au comité syndical la suppression de l'immatriculation des budgets annexes suivants :

Gema Lit mineur – SM Seine Normande, IDENTIFIANT BUDGET 40001, N° de SIRET 20009249200053 ;

Prévention inondations – SM Seine Normande, IDENTIFIANT BUDGET 40002, N° de SIRET 20009249200038 ;

Système protection – SM Seine Normande, IDENTIFIANT BUDGET 40003, N° de SIRET 20009249200020 ;

Gema Lit majeur – SM Seine Normande, IDENTIFIANT BUDGET 40004, N° de SIRET 20009249200046.

Délibération

VU :

- le comité syndical,
- la délibération n°2023 12 08 « modification de l'article 13 des statuts du SMGSN » du 21 décembre 2023,
- la délibération n°2024 03 04 du 18 mars 2024 approuvant le budget primitif de 2024.

CONSIDÉRANT :

- l'avis favorable de la commission des finances n°2 du 19 avril 2024,

Après en avoir délibéré,

VALIDE la demande de suppression de ces immatriculations des budgets annexes auprès de la Direction régionale des finances publiques.

Le président du Syndicat mixte
de gestion de la Seine Normande



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-200092492-20240624-2024-06-08-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/07/2024

Affichage : 01/07/2024